

LA PRÉVENTION DU DIABÈTE ET DU PRÉDIABÈTE

DE M. ANDRÉ DU BUS DE WARNAFFE

À MME CÉCILE JODOGNE, MINISTRE EN CHARGE DE LA SANTÉ

Mme Cécile Jodogne, ministre.- J'ai effectivement pris connaissance des articles que vous citez et je les ai trouvés très intéressants. La prévention du diabète et du prédiabète fait partie intégrante du Plan attitudes saines qui sera élaboré au cours de cette année et qui fera partie du Plan de promotion de la santé institué par le décret récemment voté.

En effet, cela apparaît clairement dans l'article, le diabète et le prédiabète sont intimement liés à des facteurs tels que le surpoids, l'obésité ou le manque d'activité physique. Le Plan attitudes saines aura pour objectifs principaux de soutenir la population dans l'adoption de choix éclairés en matière d'alimentation et de mode de vie moins sédentaire.

Je tiens à ce que les gains liés à ces modes de vie plus sains concernent tant la santé physique - prévention du diabète, de certains cancers et des maladies cardiovasculaires, notamment - que, plus largement, le bien-être : se sentir bien dans sa peau, avoir une meilleure estime de soi, une plus grande confiance en soi, etc.

Les articles évoqués montrent aussi l'importance du dépistage des risques de diabète et mettent en évidence le rôle de la première ligne. Les maisons médicales sont déjà particulièrement vigilantes sur cette question et je souhaite voir avec elles, à travers leur fédération, comment soutenir encore davantage les projets visant la promotion des attitudes saines.

Dans le même sens, l'asbl Promotion santé et médecine générale sensibilise les médecins généralistes à la prise en compte de la prévention dans leur pratique quotidienne. Une attention particulière au dépistage du diabète pourrait être envisagée.

Je tiens aussi à rappeler que des actions visant les divers déterminants de cette problématique sont déjà soutenues par la Commission communautaire française en Santé : Réseau santé diabète, Réseau aide alimentaire, outils de l'asbl Cultures et santé, programmes d'accompagnement des acteurs scolaires de l'asbl Cordes.

De plus, une nouvelle version du site mangerbouger.be de l'asbl Question santé sera bientôt disponible.

C.R. N° 31 (2015-2016)

Concernant la différenciation des politiques selon les différents groupes cibles, il convient de rappeler que le Conseil d'État, dans son avis du 9 septembre 2015 relatif au projet de décret de promotion de la santé de la Commission communautaire française, a insisté sur le fait que celle-ci était compétente pour des actions de promotion de la santé visant la population globalement, et qu'aucune action ne pouvait cibler particulièrement les nourrissons, enfants, élèves ou étudiants. Il faudra donc tenir compte de cet élément et travailler en concertation avec la Communauté française, qui reste compétente pour ces quatre publics cités par le Conseil d'État.

Enfin, pour ce qui concerne la Commission communautaire commune, les concertations ont lieu dans le cadre du Plan de santé bruxellois, et en particulier au sein du groupe de travail prévention et promotion de la santé, déjà cité à quatre reprises aujourd'hui, que mon cabinet pilote en collaboration avec la Vlaamse Gemeenschap et la Commission communautaire commune.